

Les élèves sourds sont davantage accompagnés en classe par le secteur médico-social

Publié le 09/12/22 - 12h01

Aux assises de la scolarisation de la Fisaf, Samuel Bretaudeau, nouvel inspecteur de l'Éducation nationale chargé de mission sur l'enseignement des jeunes sourds, a dressé un panorama de la situation et précisé ses axes de travail.

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a nommé en octobre au sein de la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) un chargé de mission sur l'enseignement des jeunes sourds. Samuel Bretaudeau est venu présenter l'avancée de ses travaux le 6 décembre aux assises de l'accompagnement du parcours de scolarisation de la Fédération nationale pour l'inclusion des personnes en situation de handicap sensoriel et Dys (Fisaf, lire notre [article](#)).

7 900 élèves sourds sont scolarisés en milieu ordinaire, y compris dans les unités localisées d'inclusion scolaire (Ulis). Ils représentent 2% des élèves en situation de handicap ainsi scolarisés. 2 600 élèves sont scolarisés dans le secteur médico-social, y compris les unités d'enseignement externalisées (UEE), soit 4% des effectifs. Une [circulaire](#) de 2017 prévoyait le développement dans chaque académie de pôles d'enseignement pour les jeunes sourds (PEJS) permettant à l'élève de suivre de la maternelle au lycée un parcours scolaire "dans la langue qu'il a choisie". En 2020 les PEJS étaient au nombre de 16 répartis dans 13 académies. Ils concernaient 475 élèves dont 401 en parcours bilingue. "On compte aujourd'hui une vingtaine de PEJS mais derrière les parcours bilingues n'ont pas tous la même valence", commente cet ancien inspecteur pédagogique et technique des établissements médico-sociaux pour sourds.

Des élèves davantage accompagnés par le médico-social

Par ailleurs, 137 Ulis scolarisent 800 élèves dont le tiers auraient fait le choix d'une communication bilingue "qui là encore reste à définir dans pas mal d'endroits". 4 élèves sourds sur 10 sont scolarisés avec un accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH) contre 6 sur 10 pour tous les handicaps. Inversement, 6 élèves sourds sur 10 sont accompagnés par un service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (Sessad) contre 3 sur 10 en moyenne. "Les élèves sourds sont davantage scolarisés en classe ordinaire et plus souvent accompagnés par le secteur médico-social", analyse Samuel Bretaudeau.

Son travail devrait aboutir à une cartographie des dispositifs et outils au service de la scolarisation qu'ils appartiennent à l'Éducation nationale ou au secteur médico-social mais aussi au développement des PEJS. Il travaille sur la préparation d'un programme de français langue seconde pour les élèves en parcours bilingue pour septembre, la création d'un jury national pour la passation en langue des signes française (LSF) du

grand oral du bac et la mise en place d'une plateforme pédagogique permettant de recenser les productions et de partager les expériences. Il a également pour mission d'animer un réseau de personnes ressources sur le territoire et de réfléchir à la formation des enseignants et sur les nouveaux métiers nécessaires de l'accessibilité pédagogique : codeurs, interprètes...

Une classe mixte, des bénéfiques mutuels

Les assises de la Fisaf ont également mis en lumière le bénéfice de dispositifs inclusifs bien pensés. Ainsi Nadine Bouscarle, professeur sourde de l'institut régional des aveugles sourds de Marseille (Bouches-du-Rhône) a témoigné de son travail de co-enseignante en collège aux côtés des professeurs de l'Éducation nationale dans une classe où une partie des élèves sont sourds signants. *"J'ai moi-même suivi une scolarité à l'école ordinaire mais je me suis sentie très isolée car je ne pouvais pas communiquer avec mes camarades. Mes élèves ont la chance d'être plusieurs dans la même classe. Une classe qu'ils partagent avec les mêmes élèves entendants de la sixième à la troisième"*, explique l'enseignante. Outre le co-enseignement, Nadine Bouscarle propose une sensibilisation à la langue des signes aux enseignants et élèves de la classe.

Co-enseigner nécessite un énorme travail de préparation entre les enseignants et en collaboration avec des interprètes pour préparer des pastilles pédagogiques vidéos. *"Cela m'a obligé à changer ma façon d'enseigner, à aller beaucoup plus à la recherche de l'implicite. Mais c'est bénéfique pour tout le monde, je me rends compte que les œuvres signées sont finalement mieux comprises par tous les élèves"*, ajoute la professeur de français qui co-enseigne avec Nadine Bouscarle. En classe, les élèves sourds acceptent facilement l'aide des entendants. La rencontre des deux mondes permet aux élèves de s'enrichir mutuellement. *"Mes élèves ont ainsi l'occasion de découvrir que la langue française est compliquée aussi pour les entendants"*, commente Nadine Bouscarle. Quant aux élèves entendants, ils se disent ravis de découvrir une autre langue et une autre culture.

Emmanuelle Deleplace